

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
DE L'OCCUPATION D'UN LOCAL SITUÉ PLAGE DE L'ECLUSE POUR UNE
EXPLOITATION COMMERCIALE LOT n°2 « BAR – SNACK - RESTAURANT – GLACES - CREPES »**

Commune de Dinard
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX
Site internet : www.ville-dinard.fr
Personne référente : **Vanessa DEMETS** (02.99.16.31.15) - vanessa.demets@ville-dinard.fr

1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :

Dans le cadre de la réhabilitation des locaux appartenant à la Commune à l'entrée de la plage de l'Ecluse et conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exploitation commerciale, la Commune de Dinard a décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.

Cet avis a pour objet de définir les modalités d'occupation d'un local (LOT n°2) situé à l'entrée de la digue de l'Ecluse pour les activités suivantes : « Bar – Snack - Restaurant – Glaces - Crêpes ».

2 – Lieu d'exécution :

Le local est situé à l'entrée de la digue de l'écluse. Il se compose d'un stand de 36 m² environ (descriptif p.2) avec une terrasse attenante de 69 m².

3 – Mission :

- Gérer l'établissement et en assurer la rentabilité.

4 – Conditions :

- Occupation précaire pour 5 saisons débutant le 1^{er} mars 2020 et finissant le 31 décembre 2024 ;
- Redevance annuelle de 22 860 €HT (hors terrasse) à régler le 1^{er} septembre de chaque année ;
- Complément de prix : 1% du CA
- Périodes et horaires d'ouverture : A l'exception de fortes intempéries, l'occupant s'engage à ouvrir au moins :
 - ✓ Tous les jours de 10h à 20h du 15 juin au 15 septembre ;
 - ✓ Les week-ends (samedi-dimanche) de 10h à 20h du 1^{er} avril au 15/06 et du 16 septembre au 31 octobre ;L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.
- Travaux minimum exigés : aménagements intérieurs à la charge du locataire (descriptif p.3).

5 – Critères de choix :

- Qualité du projet proposé (aménagements, carte et prix proposés)
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés

6 – Composition du dossier :

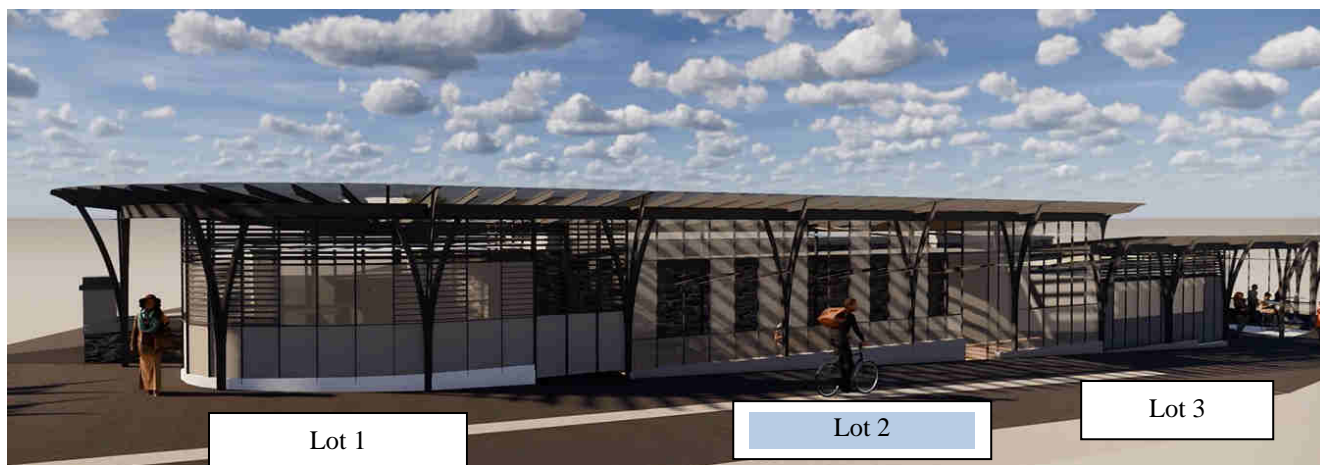
- convention paraphée et signée valant acceptation des conditions (téléchargeable sur le site internet de la Commune www.ville-dinard.fr)
- projets d'aménagement du local
- projet de gestion (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d'ouverture)
- extrait K bis éventuellement
- tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

7 – Date limite de réception de demandes : vendredi 18 octobre 2019 à 12h00

8 – Adresse de transmission des dossiers de candidature :

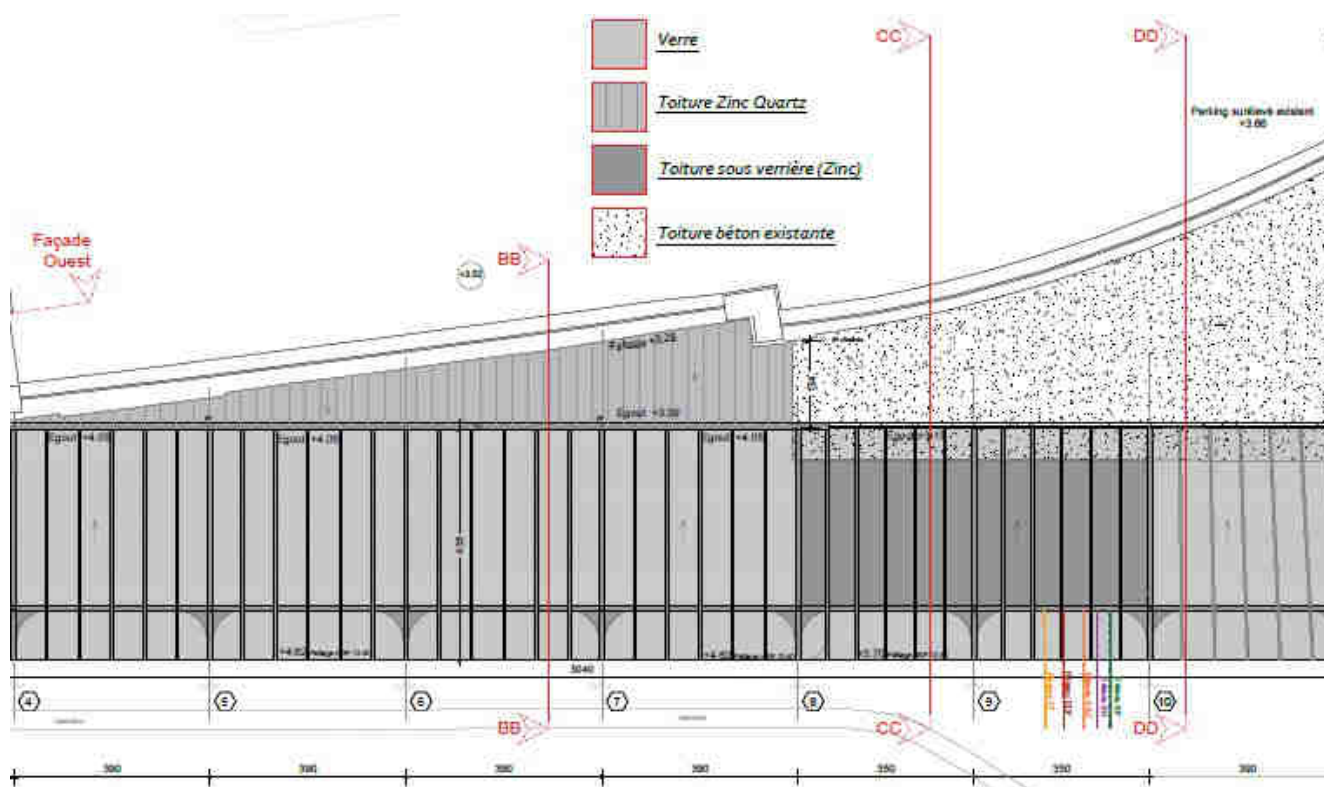
Ville de Dinard - Service juridique / Environnement – 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX

PRESENTATION GENERALE du PROJET

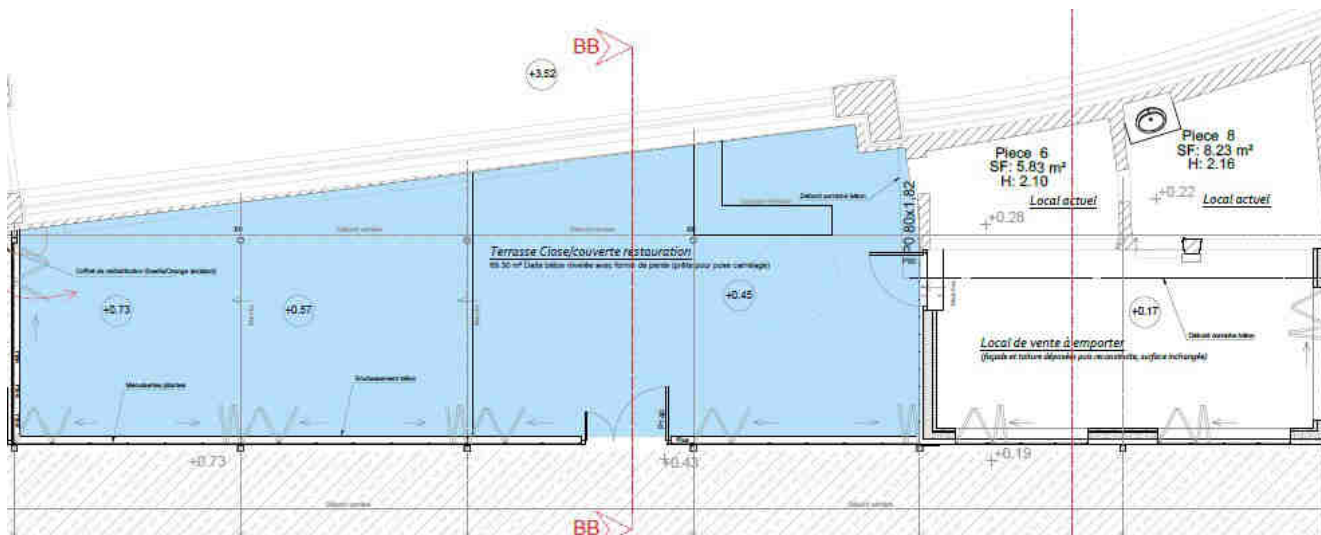


PRESENTATION PROJET LOT N°2

Plan de masse futur (Toiture)

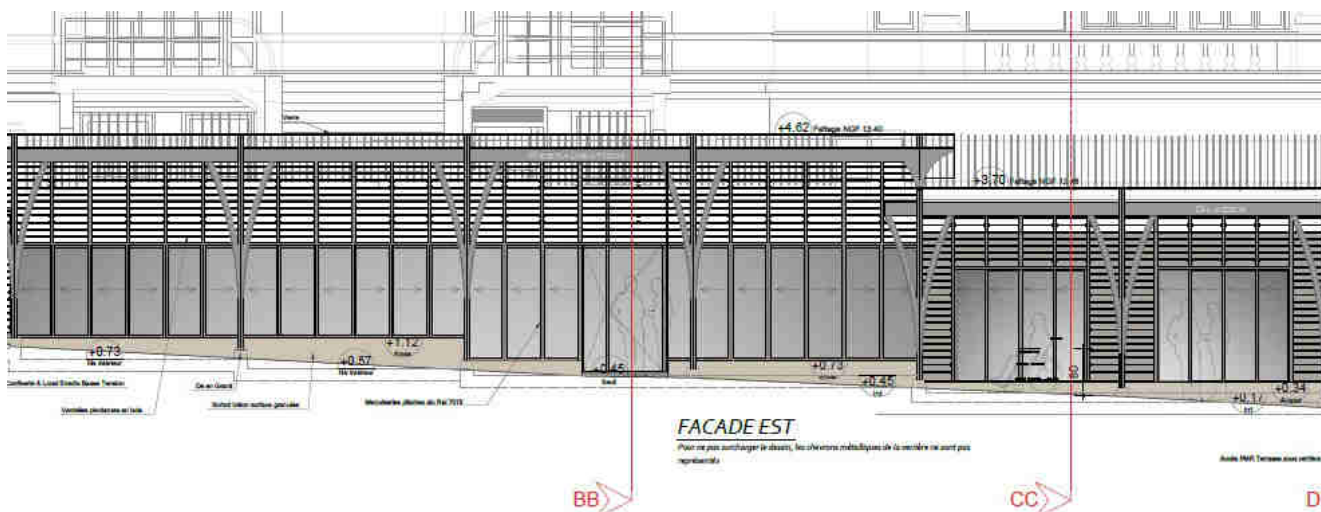


Plan intérieur



Le local fait 36 m² environ avec une terrasse attenante de 69 m². Il est isolé et sera alimenté en eau, électricité, France télécom et gaz.
Une évacuation des eaux usées raccordée à un bac à graisse est prévue.

Façade Est



À la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, la totalité de la vitrine en limite des espaces extérieurs accessibles au public est vitrée et a des baies qui se replient pour s'ouvrir complètement sur la rue.

Le nom du commerce comme pour l'ensemble des commerces sera peint sur la charpente métallique supportant la verrière.

Un éclairage public sera mis en œuvre dans la coursive sous la verrière. Les locataires n'auront pas à prévoir un éclairage extérieur à leur local (excepté la terrasse privée).

Livraison d'un local nu :

L'aménagement intérieur est à la charge du locataire :

- Prévoir un revêtement de sol (Chappe de béton),
- Prévoir un revêtement mural (Mur en placoplâtre),
- Prévoir l'installation électrique (positionnement des prises, branchements...) et l'éclairage intérieur,
- Prévoir le mobilier et les appareillages de production/Cuisson/Frigorifiques

Sont prévus par la Commune :

- Attente des arrivées eau potable, Gaz, Électricité, téléphonie à l'intérieur du local
- Attente d'une évacuation eaux usées vers bac à graisse